

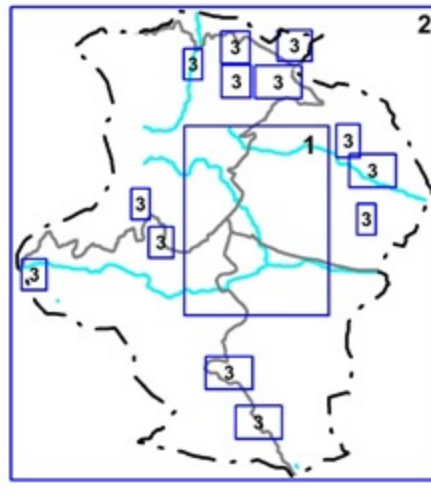


Le Plan de la Tour

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.1

PLAN DE ZONAGE



CENTRE
PLANCHE 1
1/3000è

P.L.U. approuvé le	
Révision P.L.U.	Modification P.L.U.
Mise à jour P.L.U.	Modification simplifiée P.L.U.
Mise en compatibilité	

Légende

Zonage

- ▲ Nom de zone ou de secteur
- Limite de zone ou de secteur
- Type de zone**
- zones urbaines (UA, UAH, UB, UC, UD, UDa, UE)
- zone à urbaniser (1AUb, 1AUD)
- zone agricole (A, Ai, Av)
- zone naturelle (N, Ne, Ng, Nh, Nj, Nl, Nr, Ns)

Prescriptions

- Emplacement réservé pour voirie et équipement
- Emplacement réservé pour cheminement piéton
- Secteur de mixité sociale (L151-15)
- Alignement à créer
- Zone non altus tollendi : hauteur limité à 3 m

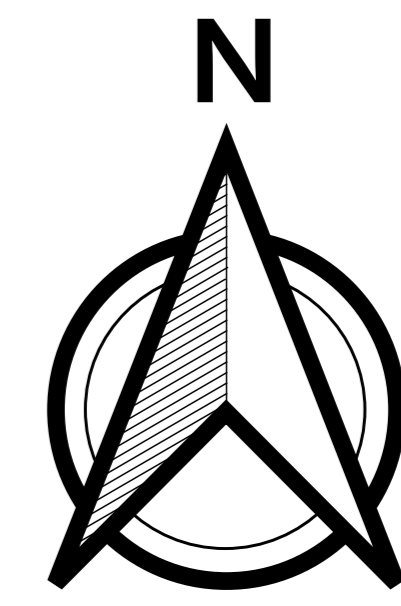
- Zone non aedificandi
- Espaces boisés classés
- Boisement à protéger (L151-23)
- Espace cultivé à protéger
- Secteur d'OAP

Patrimoine à préserver

- Patrimoine bâti et religieux à préserver
- Patrimoine de puits et fontaine à préserver
- Patrimoine naturel à préserver
- Batiment pouvant changer de destination

PAC inondation DDTM 09/2018

- zones concernées par l'aléa débordement
- zones concernées par l'aléa ruissellement



50 0 50 100 150 m

